

Contact : Sarah Burleraux
Tél. 07 72 45 69 58
communication@cc-gorgesardeche.fr

Vallon Pont d'Arc
Le 23 juillet 2021

Entrée en vigueur du pass sanitaire : la communauté de communes met en place des tests covid-19

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du pass sanitaire, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est à l'initiative de l'ouverture d'un centre de tests antigéniques à Vallon Pont d'Arc. Objectif : proposer aux personnes non vaccinées qui souhaitent se rendre dans les lieux soumis au pass sanitaire de pouvoir se faire tester facilement.

Ouverture d'un centre de tests antigéniques

« Avec l'affluence touristique, la communauté de communes a souhaité augmenter la capacité du territoire en lieux de tests antigéniques sans rendez-vous, car la demande est importante et il faut parfois se déplacer loin pour un réaliser un test », explique le président Luc Pichon.

Dès le 26 juillet, un centre de tests antigéniques est donc ouvert à la salle polyvalente de Vallon Pont d'arc (place Néruda), du lundi au samedi de 14h à 15h30, sans rendez-vous.

La possibilité de faire des tests est rendue possible grâce à l'implication du Pôle de santé pluriprofessionnel de Vallon Pont d'Arc et de la mairie de Vallon Pont d'Arc. La communauté de communes coordonne l'opération, met du personnel administratif et des moyens matériels à disposition, en soutien au personnel médical réalisant les tests anti Covid. Le pôle de santé a mobilisé les soignants ; la mairie met les locaux et des moyens logistiques à disposition.

L'ensemble de l'opération est réalisé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé et de la préfecture de l'Ardèche.

Le pass sanitaire en pratique

À partir du 21 juillet, il est nécessaire à toute personne majeure pour accéder aux lieux de loisirs et de culture qui accueillent au moins 50 personnes. À compter de début août, il devient obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, centres commerciaux, maisons de retraite et transports de longue distance.

Le pass sanitaire consiste à présenter une preuve de non contamination à la Covid :

- Attestation de vaccination
- La preuve d'un test négatif antigénique (ou PCR) de moins de 48h pour l'accès aux lieux culturels ou de loisirs
- La preuve d'un test PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

+ d'infos : www.service-public.fr

A savoir : les tests anti-Covid sont gratuits pour les ressortissants français et payants pour les étrangers (remboursement possible dans certains pays).

Où faire un test antigénique ?

A Vallon Pont d'arc :

- salle polyvalente, place Neruda

Du 26 juillet au 11 septembre 2021

Du lundi au samedi, sans rendez-vous, de 14h à 15h30.

- à la pharmacie du Pont d'Arc, 34 Rue de Mas des Aires
Sans rendez-vous, aux heures d'ouverture de l'officine

Les résultats des tests antigéniques sont délivrés dans les 20 minutes qui suivent le test.

Il est également possible de réaliser un test antigénique **sur rendez-vous** :

- **A Ruoms : pharmacie Lagerge**, 2, Rue Alphonse Daudet
Du lundi au vendredi de 16h à 18h, sur rendez-vous au 04 75 39 60 17

- **A Vogüé : pharmacie Alzas**, 195 route d'Aubenas
Rendez-vous uniquement via <https://pharmacie-alzas-vogue.pharm-upp.fr>

Où faire un test PCR ?

- **A Vallon Pont d'Arc, sans rendez-vous** :

Salle polyvalente, place Neruda

Les lundis, mercredis et vendredis de 12h à 12h30

Résultats disponibles 24h à 48h après le test.

- **A Ruoms, sur rendez-vous** :

Au « drive » de la maison médicale de Ruoms : tél. 07 84 68 44 31 ou 06 41 50 92 22

- Il est également possible d'obtenir un test PCR auprès des cabinets d'infirmières (sur rendez-vous)